

### 29 janvier

Embauche de monsieur Pierre-Marie Maltaverne en tant qu'agent technique en remplacement de Clément Colotte, démissionnaire

### 7 avril

-Vote des taux d'imposition : pas de majorations

	Bases 2020	Bases 2021	Taux %	Produit €
TFB (foncier bâti)	622 467	636 200	35,75	227 442
TFNB (foncier non bâti)	22 282	22 300	27,05	6032
				233 474

-Vote des comptes de gestion commune et lotissement 2020, vote des comptes administratifs commune et lotissement 2020, vote affectation des résultats, vote budget commune et lotissement 2021.

-Vote des tarifs publics 2021

Location salle des fêtes le W.E : 250 €, location salle des fêtes pour apéritif, soirée : 125 €

Location vaisselle : 40 €, caution salle des fêtes : 1000 €

Droit stationnement ventes m<sup>2</sup>/jour : 20 €

Location garage, le mois : 45 €

Location distillerie, cidrerie, résident par jour : 20 € et personne extérieure 30 €

Concession cimetière 30 ans au m<sup>2</sup> : 100 €, 50 ans au m<sup>2</sup> : 150 €, à perpétuité au m<sup>2</sup> : 300 €

Prix caveau 2 places (+ évolution coût construction depuis 4/2/2011) : 2000 €

Prix caveau 4 places (+ évolution coût construction depuis 4/2/2011) : 2500 €

Prix caveau-urne (+ évolution coût construction depuis 4/2/2011) : 600 €

Taxe d'Aménagement : 5% (fixée par Grand Besançon Métropole)

-Lotissement : Contrats signés avec GRDF : 10606,59 € ttc soit 8838,83 ht, SYDED : 8160€ ttc soit

ORANGE : 1872 € ttc 1560 ht, ENEDIS : 4903,99 € ttc soit 3923,19 € ht, JAMEY géomètre : constitution des permis d'aménager : Devis 1 pour parcelle Aulnes 2 soit 1714,50 € ht soit 2057,40 € ttc. Devis 2 pour lotissement « Les Aulnes » : 4484,5 € ht soit 5381,4 € ttc

-Devis de maîtrise d'œuvre « Les Aulnes » : 2000 € ht + 5% du montant ht de la viabilisation.

Avenant JAMEY P.A modificatif : 980 € ht soit 1176 € ttc

GEOPROTECH étude de sols : 2010 ttc soit 1675 ht

-Propositions futurs investissements :

Travaux de sécurisation devant l'école (bus, voitures, piétons) demande de pré-étude à l'AUDAB – Rappel

compétence GBM avec possibilité de versement de fonds de concours par la commune (50% sur études et travaux)

Création d'un verger conservatoire (surface non constructible de la parcelle accueillant le lotissement), surface d'environ 4000 m<sup>2</sup>

## 11 juin 2021

- Désignation d'un référent SYBERT : M. Pascal Dimanche
  - Mise en place comptabilité M57 : La commune de Bonnay se porte volontaire pour adopter ce référentiel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le budget communal
  - Projet « verger conservatoire », dépôt dossier de demande de subvention (GAL 7 Rivières)
  - Projet de rénovations de fontaines. Autorisation de demandes de subventions (Conseil Départemental, GAL 7 Rivières, GBM Fds centres de villages)
  - Projet aménagements autour de l'école. Présentation étude de l'AUDAB
- Ces aménagements consistent à une meilleure protection des piétons, à une amélioration du parcours et stationnement du bus de ramassage, à une meilleure organisation du stationnement et des flux de véhicules.
- Signalétique des rues et bâtiments : Projet de renouvellement de la signalétique des rues et bâtiments. Achat des fournitures par la commune, découpes et gravures réalisées par un Lycée professionnel.

## 16 septembre

- Crèches de Devecey et Vieilley – Syndicat de la petite enfance
- Conscient de l'utilité d'un tel service sur notre secteur et de son utilisation par les familles, le conseil municipal décide d'adhérer à ce syndicat (une demande sera faite en ce sens) et désigne en tant que déléguées, Agnès Ragot (titulaire) et Laëtitia Petitjean (suppléante). Pour : 15
- Rénovation des fontaines
- Malgré les modifications mineures apportées par l'Architecte des Bâtiments, les devis votés lors du conseil municipal du 11 juin restent d'actualité soit pour rappel : Fontaine route de la Vallée : 58314 € Fontaine rue Claire Fontaine : 51190 € ht. Total : 109504 € ht
- Plan de financement prévisionnel suivant : - Subvention du Conseil Départemental : 29566 € - Subvention Gal Pays 7 rivières Leader : 58038 € - Fonds libres : 21900 €.
- Suite aux remarques du conseil municipal du 11 juin et après analyse par l'association bisontine de pomologie, le devis de la pépinière Guenot à Charcenne, modifié, est validé à hauteur de 8427,38 € ht. Plan de financement : GAL du Pays des 7 Rivières : 6741,90 € - Fonds libres : 1685,47 €. Pour : 15
- Lotissement communal : L'appel à la concurrence pour la voirie et les réseaux secs et humides est lancé.
- Défibriateur : acquisition pour placement extérieur, accessible à tous.
  - Extinction des lampes de rue la nuit (minuit/5 heures) : débat opposant l'insécurité engendrée, la faible consommation des lampes en place (LED) et la protection de la biodiversité (effet néfaste de l'éclairage la nuit sur une certaine faune). Pour l'extinction : 6, abstentions : 5, contre : 4 - Mise en place à titre d'essai
  - Soutenabilité financière suite au transfert de compétence voirie à GBM. Reconduction de l'aide financière par GBM (Grand Besançon Métropole). Commune de Bonnay candidate.

## 15 novembre

### Délibération numérotation de rues

Suite à la demande du SMIX DTHD, le conseil municipal vote les numéros de rues suivants :

1 Route de Buthiers hangar MANGIN - 3 Route de Buthiers propriété MANGIN - 5 Route de Buthiers ferme GAUTHEROT - 2 Chemin des Trémoulets stockage GAUTHEROT

-Correspondants défense : Messieurs Pascal Dimanche (titulaire) et Olivier Chegnion (suppléant) sont désignés correspondants défense pour la commune

-Convention d'aide aux communes GBM : Le conseil municipal vote la convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre Grand Besançon Métropole, ses communes membres et certains syndicats de communes. Ces nouveaux services communs sont :

- Urbanisme pré-opérationnel (aide aux aménagements communaux)

-Politique et action foncière (aide dans le domaine du foncier)

-Accompagnement ressources humaines (service de remplacement secrétariat)

Le coût d'adhésion est inchangé. Il correspond à un forfait / habitant / an, mis en place pour assurer le fonctionnement du dispositif. Le forfait est fixé à : 2,83€ pour le niveau 2.

-Dématérialisation des ADS (Autorisations Droits des SOLS)

Le conseil municipal vote son adhésion au téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » (GNAU) pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme (AU) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), mis à disposition par GBM. A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

### Affouage et cession

-Affouage bois du Vernois. Le conseil municipal vote le règlement d'affouage, désigne les garants (Pascal Dimanche, Gérard Baulieu, Patrick Vuillier, Alan Blanchou, Bruno Cattenoz), valide le rôle et arrête le montant de la taxe à hauteur de 50 €. Il vote également la mise en cession d'arbres obstruant le passage sur le chemin forestier longeant la parcelle 12.

-Demande de subvention BOMEVIVE : Le conseil municipal accorde une subvention de 200 €, à titre exceptionnel, à l'association de parents d'élèves BOMEVIVE en raison des difficultés liées à la crise sanitaire (annulations de manifestations et ventes diverses...).

-Majoration temps de travail secrétaire : Majoration d'une heure par semaine qui sera facturée au syndicat scolaire en raison de la charge de travail affectée à ce syndicat. Coût charges patronales comprises 92,15 €/mois

-Résultat consultation des entreprises lotissement « Les Aulnes »

Entreprises	Montant ht €	Montant ttc €
PBTP Devecey	85669,50	102803,40
DESSET TP	80080,96	96097,52
ROULANS TP	82499,75	98999,70
DROMARD	86896,13	104275,36

### Entreprise mieux-disante retenue : Desset TP

-Déplacement des bennes à verre vers l'atelier municipal en raison des incivilités constatées Route de Buthiers à proximité de ces bennes (dépôts d'ordures récurrents)

-Médaille d'argent communale décernée à Pascal Dimanche pour 20 années de services au conseil municipal